



Attouchement sexuel en vers mineur de 13 ans

Par **eloisebrechet**, le **17/09/2014** à **18:24**

bonjour j'ai un problème l'été derniers je me suis faite toucher sexuellement mais je n'en ai pas encore parler a mes parents mais je vais le faire mais d'abord je voulais savoir se que il prendra même si je n'ai pas de preuve et j'ai peur qu'il ne prenne rien pour se qu'il a fait aider moi au plus vite car il revient nous voir du 7 au 10 novembre 2014

PS: je n'ai que 13 ans aider moi svp svp svp